

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté
industrielle et numérique

Décision du 18 septembre 2023 **portant affectation à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du** **Contrôle général économique et financier**

NOR : ECOU2324767S

La Cheffe du Contrôle général économique et financier,

Vu le décret n° 2022-1600 du 21 décembre 2022 relatif au Contrôle général économique et financier ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2022 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du Contrôle général économique et financier, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2007 portant suppression de missions du service du Contrôle général économique et financier et création de la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2016 du ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer et du ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt portant affectation de Monsieur Patrice MOURA au Contrôle général économique et financier, notamment son article 2 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Patrice MOURA, ingénieur en chef des Ponts, des eaux et des forêts, est affecté à la mission « Infrastructures de transports non ferroviaires » du Contrôle général économique et financier, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 18 septembre 2023

La cheffe du Contrôle général économique et financier,

V. NATIVELLE